



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le **29 JUL. 2020**

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : Julien MOREAU
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-
durable.gouv.fr
nos réf : JMO/MECC/2020.92

Monsieur le Président,

Le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, arrêté le 30 janvier 2020, a été soumis à mon avis.

Ce projet présente un niveau d'ambition exemplaire dans ses objectifs en faveur de la transition énergétique et écologique ainsi que de la qualité de l'air.

Saumur Val de Loire est pour partie lauréat de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a bénéficié de financements d'actions en faveur de la transition énergétique. Vous avez engagé pour votre patrimoine une démarche ambitieuse de certification cit'ergie et êtes intégré au programme de recherche régional « transition énergétique et sociétale ».

Je souligne par ailleurs les efforts de pédagogie réalisés dans la construction de vos « défis » à relever, dans la clarification des contenus, la présentation du territoire, la mise en valeur des enjeux et l'identification des risques et opportunités. Vous avez approfondi l'analyse de la vulnérabilité énergétique des populations sensibles du territoire. Les fiches action de votre plan sont riches, mentionnent une évaluation du budget nécessaire ainsi que l'identification des partenaires sur lesquels vous pourrez appuyer vos initiatives. Vous avez su prendre en compte les enjeux que l'État avait soulignés, en particulier pour la rénovation du bâti résidentiel et tertiaire, levier que vous avez traité de manière approfondie.

.../...

Tél : 02.72.74.73..00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

Votre démarche a fait l'objet d'une concertation impliquant largement les élus, citoyens et les autres parties intéressées. Votre ambition de devenir territoire « à énergie positive » est une déclinaison ambitieuse des objectifs nationaux les plus récents, dans la perspective de la « neutralité carbone » pour 2050 à l'échelle nationale. Je salue le choix d'évaluer plusieurs scénarios. Pour faciliter l'appropriation des ambitions que vous avez retenues par les parties intéressées du territoire, je vous encourage à les retranscrire bien distinctement au public pour chaque secteur et chaque domaine climat, air, énergie.

La caractérisation des enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique a été traitée de manière complète dans votre diagnostic. Elle met en avant un enjeu d'adaptation particulièrement fort : réchauffement et abaissement du niveau de la Loire en été, allongement des périodes de canicule, conséquences sur l'agriculture qui est un secteur structurant pour votre territoire et sur le tourisme que vous souhaitez développer. Aussi, je vous encourage à approfondir votre programme d'adaptation aux conséquences du changement climatique décliné selon vos spécificités et à le faire avec les acteurs concernés de votre territoire. Ce travail donnera à chacun l'occasion de prendre la mesure des transformations que nous devons mettre en œuvre.

Je vous encourage aussi à approfondir les leviers ci-dessous, issus de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), dont l'effet pourra renforcer les objectifs que vous avez établis pour 2050 :

- le renforcement de votre politique de mobilité pour le covoiturage. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux d'occupation des véhicules dans la réduction des émissions et vous encourage à renforcer la mobilisation des acteurs en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail,
- prendre en compte le potentiel de la gare ferroviaire,
- une action volontariste de concertation auprès de la profession agricole pour favoriser le stockage de carbone (prairies, haies) et la baisse des émissions,
- la diversification de sources renouvelables, en intégrant le développement de l'aérothermie (pompes à chaleur) et l'approfondissement de vos ambitions en matière d'éolien et de solaire photovoltaïque. Le schéma directeur des EnR que vous prévoyez sera l'occasion d'identifier finement les espaces potentiels d'implantation (pour le solaire, en premier lieu sur les espaces déjà bâtis).

Je vous encourage également à intégrer au plan climat-air-énergie des objectifs en lien avec les orientations du plan local d'urbanisme intercommunal récent, tant dans l'élaboration de votre projet global de territoire que dans les plans d'action qui en découlent. Cette articulation offre des leviers pour répondre aux enjeux majeurs à venir : limiter l'artificialisation des sols, développer la nature en ville, assurer la mixité fonctionnelle des espaces (levier majeur de réduction des déplacements en voiture).

La stratégie et le plan d'action que porte le PCAET revêtent un caractère particulièrement important dans le contexte actuel. Sa mise en œuvre peut être la clé de voûte pour un territoire sobre, solidaire et résilient, axant résolument la relance économique vers la transition écologique.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application. Le dispositif de suivi et d'évaluation que vous mettrez en œuvre vous positionnera en coordonnateur de la transition énergétique sur votre territoire. Il vous aidera à développer encore la concertation et la mobilisation des parties prenantes, leviers essentiels pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés.

.../...

Les services de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires de Maine-et-Loire) se tiennent à votre disposition pour tout complément sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Claude d'Harcourt

Monsieur Jacky GOULET
Président de la communauté d'agglomération
Saumur Val de Loire
11, rue du maréchal Leclerc
CS54030
49408 SAUMUR Cedex

Copie : Monsieur le préfet de Maine et Loire

